

Procès Verbal -
Compte rendu sommaire du conseil communautaire du 18 décembre 2024
Extrait des délibérations

L'an deux mille vingt-quatre, le dix huit décembre à vingt heures, le conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni en séance publique, légalement convoqué le douze décembre deux mille vingt-quatre, à la salle des fêtes de BELLEVILLE SUR MEUSE, sous la présidence de M. Hazard, Président.

	Présent	Excusé	Délégation pouvoir article L2121-20 CGCT	Observation
Monsieur HAZARD	x		Pouvoir de M.Falque	
Monsieur ANTION	x		Pouvoir de M.Duret	
Madame MUNERELLE	x		Pouvoir de M.Ambrosio	
Madame THIL	x			
Monsieur THOMAS	x			
Monsieur DEHAND	x			
Madame GERARD	x			
Monsieur CORTIAL	x			
Monsieur VELAIN	x			
Monsieur GRIGGIO	x			
Monsieur COLAUTTI				
Madame SCHWEITZER	x			
Monsieur FALQUE		x	pouvoir à M.Hazard	
Monsieur AMBROSIO		x	Pouvoir à Mme Munerelle	
Monsieur GOEURIOT	x			
Monsieur DURET		x	pouvoir à M.Antion	
Monsieur LORANS	x			
Monsieur BROCARD	x			
Monsieur CHAZAL	x		pouvoir de M.Révéani	
Madame COUPADE	x		Pouvoir de M.Libert	
Monsieur SAINT-VANNE (Charles)				
Monsieur LONG				
Monsieur MICHELET				
Monsieur LAPARRA				
Monsieur STCHERBININE	x			
Madame COLLIGNON	x		Pouvoir de m. Weisse	
Monsieur PONCELET				
Monsieur ADDENET	x		Pouvoir de M.Weiss	
Monsieur JACQUI NOT	x			
Monsieur VERNEL				

Madame PELISSIER	x		
Madame PROT	x		pouvoir de Mme Jacqui net
Monsieur MAGISSON	x		
Monsieur LEFRAND			
Madame JACQUINET-DEBEAUMOREL		x	Pouvoir à mme PROT
Madame BOURDIN-WATRIN	x		Pouvoir à Mme Gerard à son départ
Monsieur HENRY	x		
Madame BATTOU			
Monsieur WEISSE			pouvoir à Mme Collignon
Monsieur ROUARD	x		
Madame CASAGRANDE	x		
Madame MOUNZER	x		Pouvoir de mme De Palma
Madame DE PALMA-ANCEL	x		Pouvoir à mme Mounzerà son départ
Monsieur BEAUMET	x		
Madame SANTUS	x		
Monsieur HIRAT	x		
Madame GHEWY			
Madame RICHARD			
Monsieur BROCHET			
Madame ANRIFIDINE			
Monsieur WEISS		x	pouvoir à M.Addenet
Monsieur REVEANI		x	pouvoir à M.Chazal
Monsieur BURATI	x		
Monsieur LAHAUSSE			
Monsieur LIBERT		x	pouvoir à Mme Coupade
Monsieur GRZYMLAS	x		

Le conseil communautaire constate que le Quorum est atteint. Il nomme Monsieur Mickael Hirat en qualité de secrétaire de Séance et Freddy KESSEL, DGS, en qualité d'auxiliaire de séance.

Le conseil s'est ouvert à 20h14.

Ordre du jour

Retrait de l'ordre du jour du point : Dispositif sport santé au travail - modification du règlement intérieur
 Changement de l'ordre du jour : le projet sur la DSP tourisme passe en premier

Compte rendu des décisions du Bureau du 11 décembre 2024

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE des décisions du Bureau

Procès Verbal Séance du 27 novembre 2024

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE du procès verbal du 27 novembre 2024.

Au préalable M.Jacquiot demande si une solidarité des communes est prévue pour Mayotte.

M.Hazard exprime, au nom de l'agglomération et de la ville de Verdun, la tristesse et la consternation face aux conséquences du cyclone. Il insiste sur le fait que Mayotte, c'est la France et évoque le fait qu'au conseil d'administration du CIAS a été décidé de voter une subvention exceptionnelle de 3000€ pour les habitants de Mayotte, d'avantage ne pouvant pas être inscrit en cette fin d'exercice budgétaire. Il estime que l'Etat doit assumer ses responsabilités et les associations vont également devoir se mobiliser, tout comme les autres collectivités. A ce titre, le département va voter une aide d'urgence de 10000€ prochainement. Il rappelle comment Verdun avait été centralisateur de l'aide pour l'Ukraine. Aussi, avant de développer la participation du Grand Verdun, il pense qu'il faut au préalable avoir davantage d'éléments pour savoir quel rôle la collectivité pourra jouer.

Délégation Service Public - Compte rendu annuel sur la délégation du service tourisme- Exercice 2022 et 2023

Rapporteur	Monsieur Vélain	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Arrivée de Madame Watrin et de M.Burati

Monsieur Vélain introduit le projet et laisse Monsieur Thomas exposer 3 points :

- la présentation porte sur 2022 et 2023 car ça n'a pas été présenté précédemment mais il précise que tout avait bien été transmis en temps utile
- l'office exerce des missions de service public, l'accueil et la gestion de la citadelle souterraine et l'agence de voyage
- la DSP lie l'OT à l'agglomération depuis 2017 jusqu'en 2025 et l'agglomération a recruté une AMO pour aider à la rédaction de la prochaine DSP

Le directeur de l'office de tourisme présente le bilan sur la base des 3 pôles d'activité présentés. Il ajoute avoir élargi le conseil d'administration. Il souligne que la clientèle de proximité est très importante. Il explique que les événements organisés par l'OT (trail des tranchées et carnaval vénitien) sont très attractifs pour le territoire.

M. Thomas explique que les coureurs du trail par exemple reviennent ensuite car ils ont aimé ce qu'il y ont vu, et/ou viennent en famille. D'où l'intérêt de développer les packs/sponsoring pour le trail. Les manifestations concourent à une rénovation de l'image du territoire. Il estime que ça marche bien et cite l'exemple de la vente des dossards du trail qui, en 5 heures, étaient vendus pour les courses principales. Mais il souligne que l'engagement des collectivités et des bénévoles est essentiel. Il insiste sur le fait que ce qui guide l'OT ce sont les missions qui lui ont été confiées via la DSP. En 2025, le renouvellement du contrat verra sûrement une évolution des attentes et il faudra que la SEML propose une réponse structurée en fonction de ces évolutions.

Départ de Mme De Palma Ancel

M. Henry demande si il y a une corrélation entre le nombre de nuitées et le travail de l'OT via la taxe de séjour. M. Hazard répond que le produit de la taxe de séjour est de 140000€.

M. Vélain indique que ces sommes sont fléchées

M. Thomas ajoute qu'il y a eu un gros travail autour de la perception de cette taxe ces dernières années. Il ajoute que c'est la collectivité avec les pouvoirs de puissance publique qui est la mieux à même de la percevoir. Il estime qu'il ne faudrait pas confier cette collecte à l'OT.

M. Hazard recontextualise : en 2014 la taxe était perçue et provisionnée par certains hôteliers mais n'étaient pas reversée à la collectivité. Un cabinet a été mandaté par la collectivité pour trouver une solution mais le travail n'était pas à la hauteur. Les services ont effectué un grand travail pour pallier cela. Depuis, des titres de recettes ont été émis et les hôteliers ont dû rembourser cette taxe. Il n'y a aujourd'hui plus de difficulté pour la recouvrer. Il ajoute que dans l'ancien EPIC il y avait des professionnels du tourisme qui votaient des rapports dont ils étaient les principaux bénéficiaires. Lorsqu'il a été décidé de fusionner et de passer en SEML, c'est devenu une coconstruction sans que ceux qui y ont un intérêt ne prennent de décision. En menant une politique volontariste et en faisant preuve de volonté, ils ont tous dû s'acquitter de ce qu'ils devaient. Avant le covid ça finançait la politique culturelle (grand festival...), aujourd'hui elle sert à financer la subvention versée à l'OT car jusqu'au covid, les revenus de la citadelle suffisaient à compenser les dépenses de services publics. Il précise que les taxes de séjours peuvent augmenter en fonction des étoiles, mais qu'à Verdun ça n'a pas augmenté depuis 2014

M. Vélain indique les tarifs des taxes selon les catégories

M. Thomas indique que tous les ans est mesuré le panier moyen des visiteurs et la durée moyenne du séjour, depuis 2014, hors covid, de manière constante les 2 augmentent. L'augmentation des manifestations augmente mathématiquement le nombre de nuitées et de durée de séjour et de dépense. C'est une vraie dynamique du territoire essentielle.

M. Henry et M. Vélain pensent qu'il faut réfléchir à l'évolution de la tarification de la taxe de séjour. M. Hazard précise ne pas être celui qui souhaite l'augmentation des taxes mais reconnait que 1€ dans un 3 étoiles par rapport à d'autres villes lambda où elle est 2 ou 3 fois plus chère soulève interrogation. Surtout que le tourisme génère en parallèle des coûts pour la collectivité.

M.Brocard demande si la taxe de séjour est rétrocédée aux communes

M. Vélain répond que c'est intercommunal

M.Hazard ajoute que la communication, les images diffusées par l'OT, sur les réseaux sociaux et qui sont beaucoup relayées, font beaucoup pour l'attractivité. Le label ville d'art et d'histoire sera à mettre en valeur à l'avenir. De plus on été inscrits au patrimoine mondial de l'humanité les sites funéraires. Ceci attire une clientèle élitiste qui a un certain pouvoir d'achat et renforcera encore le nombre de nuitées avec de l'hôtellerie de qualité. Les efforts engagés ont créé une confiance chez les investisseurs avec des hôtels de 3 et 4 étoiles qui n'étaient pas aussi nombreux sur Verdun auparavant.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

PREND acte du présent rapport

Décision Modificative de crédits n°1 - Budget Annexe ASSAINISSEMENT

Rapporteur	Monsieur Thomas	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VOTE la Décision Modificative de crédits n°1 du Budget annexe ASSAINISSEMENT

Décision Modificative de crédits n°1 - Budget Annexe ACTIVITE ECONOMIQUE EN MILIEU RURAL

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Sortie de M.Thomas

Monsieur Cortial présente le projet

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VOTE la Décision Modificative de Crédits n°1 du Budget Annexe ACTIVITE ECONOMIQUE EN MILIEU RURAL

Décision Modificative de crédits n°5 - Budget PRINCIPAL

Rapporteur	Madame GERARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame Gérard présente le projet

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

VOTE la décision modificative de crédits n°5 du Budget PRINCIPAL

Décision Modificative de crédits n°2 - Budget Annexe EAU

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre

Retour de M.Thomas

M. THOMAS présente le projet

Pas de débat

Le Conseil communautaire, avec deux abstentions et un vote contre,

VOTE la Décision Modificative de crédits n°2 du Budget EAU

Dépenses d'équipement avant le vote du Budget Primitif 2025 - Budget PRINCIPAL

Rapporteur	Madame GERARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame GERARD présente le projet

M. Hazard ajoute qu'il est de tradition que soit adopté le budget avant la fin de l'exercice budgétaire. Donc il va de soi que cette année, à l'instar de toutes les collectivités territoriales, sans visibilité budgétaire, ce ne sera pas possible. Il estime qu'au mieux, le budget de l'Etat sera adopté en février. En mars les collectivités auront les notifications. Voter les budgets locaux en mars sera compliqué. En conséquence, les présentes délibérations ne portent que le sur vote d'un quart des budgets sur la base de l'année N-1. Il constate que le nombre d'appel d'offres réduit déjà. Et ainsi les entreprises ont moins de contrats et, pour remplir leurs carnets de commande, font des offres moins chères. Il cite en exemple la voie de mobilité douce et les travaux de la rue Sarraill où les offres ont été faites avec des coûts moins élevés que l'estimation. Il estime que c'est une conséquence logique car les collectivités qui sont dans l'incertitude financière vont réduire les investissements. Il déplore que le tissu économique local va forcément en pâtir. Il le constate ainsi déjà dans les TP, mais pas encore dans le bâtiment. Il explique que la déflation est synonyme de récession. Les entreprises répondent avec peu ou pas de marge pour être sur d'avoir des contrats, mais seuls les grands groupes ont suffisamment d'assise pour survivre longtemps à ce type de circonstances. Il ajoute qu'il faut rester vigilant, car ce n'est pas parcequ'il y a eu censure que les mesures mortifères ont été abandonnées pour autant.

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE l'ordonnateur à mandater, engager et liquider les dépenses d'équipement avant le vote du Budget Primitif 2025 selon les crédits ouverts par anticipation comme présenté dans l'annexe cjointe.

Dépenses d'équipement avant le vote du Budget Primitif 2025 - Budget EAU

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE l'ordonnateur à mandater, engager et liquider les dépenses d'équipement avant le vote du Budget Primitif 2025 selon les crédits ouverts par anticipation comme suit :

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2024 sans Restes à Réaliser	Crédits ouverts jusqu'au vote du Budget Primitif 2025 (25 % de 2024)
20 - Immobilisations incorporelles	106 770.91	26 692.72
204 - Subventions d'équipements versées	0	0
21 - Immobilisations corporelles	5 000.00	1 250.00
23 - Immobilisations en cours	820 497.20	205 124.30

Dépenses d'équipement avant le vote du Budget Primitif 2025 - Budget TRANSPORT

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE l'ordonnateur à mandater, engager et liquider les dépenses d'équipement avant le vote du Budget Primitif 2025 selon les crédits ouverts par anticipation comme suit :

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2024 sans Restes à Réaliser	Crédits ouverts jusqu'au vote du Budget Primitif 2025 (25 % de 2024)
20 - Immobilisations incorporelles	0	0
204 - Subventions d'équipements versées	0	0
21 - Immobilisations corporelles	20 000.00	5 000.00
23 - Immobilisations en cours	0	0

Dépenses d'équipement avant le vote du Budget Primitif 2025 - Budget ASSAINISSEMENT

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE l'ordonnateur à mandater, engager et liquider les dépenses d'équipement avant le vote du Budget Primitif 2025 selon les crédits ouverts par anticipation comme suit :

Chapitres budgétaires	Crédits ouverts en 2024 sans Restes à Réaliser	Crédits ouverts jusqu'au vote du Budget Primitif 2025 (25 % de 2024)
20 - Immobilisations incorporelles	436 000.00	109 000.00
204 - Subventions d'équipements versées	0	0
21 - Immobilisations corporelles	0	0
23 - Immobilisations en cours	1 178 000.00	294 500.00

Suppression du Budget Annexe ZA des MARRONNIERS

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Sortie de Mme Watrin

Monsieur Cortial présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- La suppression du Budget Annexe ZA des Marronniers au 31/12/24,
- La reprise des résultats cumulés 2024 en fonctionnement et en investissement sur le Budget Général de la CAGV,
- Le versement d'une subvention d'équilibre du Budget Principal de la CAGV de 20 516.21 €.

Subvention au Centre Intercommunal d'Action Sociale

Rapporteur	Madame Munerelle	
Pour	Abstention	Contre

Unanimité	/	/
-----------	---	---

Madame MUNERELLE présente le projet et précise que la somme de 430 000€ provient du CCAS de Verdun en raison du transfert de compétence.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le versement d'une subvention au CIAS d'un montant de 430 000 €.

Ajustement de l'attribution de compensation de la commune de VERDUN

Rapporteur	Madame GERARD	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame GERARD présente le projet. Elle ajoute que la CLECT a donné un avis favorable le 18/12/2024.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE la fixation de l'attribution de compensation de la Ville de Verdun, hors compensation, à 2 689 102 euros à partir de 2024.

Tarifs droits de place applicables au 1er janvier 2025

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
Pour	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur CORTIAL présente le projet

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

FIXE les tarifs des occupations du domaine public conformément au tableau en annexe

En raison d'une absence de quorum si les élus intéressés aux projets ne prennent pas part au vote, les projets de délibération "Provision pour charges financières - avance de trésorerie à la SEML Touristique" et "Participation financière de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun à la SEML Touristique du Grand Verdun - Année 2024 - Versement d'une avance" sont retirés de l'ordre du jour.

Réforme des redevances des agences de l'eau et évolution du prix de l'eau potable au premier semestre 2025

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet estimant qu'il s'agit de mettre en œuvre une usine à gaz avec de multiples coefficients qui aboutira à une augmentation du prix de l'eau en 2026. En 2025 les coûts ne devraient pas changer car le rendement est très bon. Le risque d'impayés n'est pas prévu par cette réforme donc il est proposé d'augmenter d'un centime la taxe correspondante.

M.Hazard demande qui a décidé de ce changement

M.Thomas dit que ce sont les agences de l'eau, entérinées par un arrêté interministériel. Les factures indiquent bien quelle est la part de l'agence de l'eau. Il précise avoir déjà interpellé le sénateur sur cette question. Le but était de pénaliser les collectivités qui ne font pas le travail correctement, mais ça impacte malheureusement aussi les bons élèves.

M.Hazard rappelle que le rendement de Verdun est de plus de 80% grâce à des investissements faits en amont. "L'eau paye l'eau". La collectivité a encouragé la baisse de la consommation ce qui aboutit à des pertes de recettes alors qu'il faut malgré tout équilibrer le budget.

M. Cortial demande si dans la perspective des négociations avec le prochain délégataire permettrait d'agir ?

M.Thomas répond que c'est une taxe parafiscale sans rapport avec le délégataire, la négociation pourra porter sur la part du délégataire. Il précise tout de même que l'agence de l'eau soutient bien la collectivité par ailleurs.

M.Henry pense que si l'agence récupère plus de taxe par les collectivités mauvais élèves, cela servira à financer tous les projets, y compris ceux des bons élèves.

M. Hazard précise que simplement faire payer les mauvais élèves aurait été suffisant.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ACTE la prise en compte de la réforme des redevances des agences de l'eau et l'application de ces redevances, ACTE l'évolution du prix de l'eau potable au 1er janvier 2025, incluant la prise en compte des familles nombreuse,

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ces décisions

Validation du RPQS Eau Régie 2023

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet et explique que le calcul de rendement est très compliqué à cause de la diversité des réseaux. Par exemple, si le rendement d'une petite commune qui consomme peu était fortement amélioré, le rendement global augmenterait si peu que ça n'aurait pas d'incidence. Ce qui est important c'est l'indice de connaissance patrimonial et celui de perte en ligne, et ils sont bons (84/120). Il précise que le taux d'impayé est proche de zéro.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ADOpte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'Alimentation en Eau Potable de la CAGV sur le périmètre de la Régie d'Eau du Grand Verdun

Compte-rendu annuel sur la délégation du service assainissement. Exercice 2023

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet.
Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

PREND acte du présent rapport

Compte-rendu annuel sur la délégation du service transports - Exercice 2023

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet.

Monsieur HAZARD ajoute que chaque habitant du Grand Verdun peut en bénéficier

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

PREND ACTE du présent rapport

Compte-rendu annuel sur la délégation du service eau potable - Exercice 2023

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet.

Monsieur Hazard ajoute qu'un effort de sensibilisation a été fait. Il rappelle que le rendement de Verdun de 83% est supérieur à ce qu'exige la loi Grenelle 2 (69,2%). 100% des analyses réalisées sont conformes, montrant que l'eau distribuée au robinet est de bonne qualité, même meilleure que l'eau en bouteille, il souhaite qu'il soit communiqué sur ces points.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

PREND acte du présent rapport

Réforme des redevances des agences de l'eau et évolution du prix de l'assainissement au premier semestre 2025.

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **ACTE la prise en compte de la réforme des redevances des agences de l'eau et l'application de ces redevances,**
- **ACTE l'évolution du prix de l'assainissement au 1er janvier 2025,**
- **AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de ces décisions.**

Avenant n°7 au contrat de concession du service public de production, transport et distribution d'eau potable de la Ville de Verdun

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°7 au contrat d'affermage d'eau potable ainsi que toutes les pièces utiles à la réalisation de cette décision.

Avenant n°6 Délégation du service public de transports de personnes

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet.

M.Thil demande c'est que le B100

M.Thomas dit que c'est de l'agrocarburant

M.Hazard précise que celui qui a été essayé est produit localement à Valtris, et il a été demandé à Suez d'utiliser du B100. Ca dépend de la motorisation.

M.Thomas précise qu'une étude a été faite pour passer l'ensemble des bus au B100 mais c'est impossible à cause des contraintes de motorisation

M.Hazard ajoute que mercedes ne fonctionne pas au B100

Sortie de M.Lorans

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°6 à la convention de Délégation de Service Public de transport de personnes ainsi que toutes les pièces utiles à la réalisation de cette décision.

Avenant 14 au contrat de concession du service de l'assainissement collectif et non collectif

Rapporteur	Monsieur THOMAS	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur THOMAS présente le projet.

S'il concède que certains se sont retrouvés sur leboncoin mais que globalement ca se passe bien.

M.Brocard demande si toutes les commandes seront honorées

M.Thomas dit que toutes les commandes qui ont été validées à ce jour seront honorées, il y a un long délai mais ca arrivera.

M.Hazard indique que le récupérateur n'est pas pris à 100% en charge par la collectivité dans toutes les communes, l'agence de l'eau contribue à les financer. Du français a été choisi, les délais sont longs mais au moins ils ne viennent pas par conteneur d'un autre continent.

Retour de M.LORANS

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°14 au contrat d'affermage du service de l'assainissement collectif et non collectif ainsi que toutes les pièces utiles à cette décision

Autorisation de lancer une procédure de mise en concurrence pour la gestion future de la crèche intercommunale

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet. Il annonce que le 29/08/2025 auront lieu l'inauguration de la crèche, et de la médiathèque, en présence de Jean Castex. Il rappelle que 20 places de crèche ont été créées, il y en a 2 de plus à Verdun, une en plus à Belleville. Au total 50 places en plus. Avec Miribel il y aura des berceaux de plus, créant une dizaine d'emplois. Elle s'appellera "Mes Premiers Pas". Elle a été pensée par un architecte spécialiste des crèches, pour les enfants et pour les personnes qui y travaillent. Le critère prix ne sera le facteur décisif pour attribuer la DSP mais la qualité

Sortie de M.Thomas

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur le recours à la délégation de service public ;**
- **VALIDE les éléments essentiels du contrat ;**
- **AUTORISE monsieur le Président à lancer la procédure**

Marché de réhabilitation d'une bibliothèque en Médiathèque à l'hôtel des sociétés - lot 1 avenant 1 - programme 07 1 15 10

Rapporteur	Monsieur GRIGGIO	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur GRIGGIO présente le projet.
Pas de débat.

Retour de M.Thomas

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant 1 avec la société BERTHOLD.

Requalification de la Place de la place de la Mairie de Thierville sur Meuse - Approbation des études préalable - Approbation du plan de financement prévisionnel - Création du programme

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet et ajoute qu'il y aura un fonds de concours de Thierville.

Monsieur Antion précise que le nombre de places de parking restera identique mais organisé autrement. Thierville participe par fonds de concours car une partie des aménagements bénéficient surtout à la commune

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE Monsieur le Président à inscrire les montants précités au PPI de la CAGV,
 AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage,
 AUTORISE Monsieur le Président à lancer le marché de Maîtrise d'oeuvre ainsi que tout document s'y rapportant,
 AUTORISE Monsieur le Président à signer les documents d'urbanisme correspondants,
 AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les financements les plus larges possible pour mener à bien cette opération.**

Citadelle Haute de Verdun - Avenant n°2 à la convention de travaux avec l'EPFGE - Programme 07 1 14 03

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Il insiste sur l'augmentation de l'enveloppe de travaux et sur le fait que le rapport de financement est passé de 50/50 à 80/20, en faveur de la CAGV. Cependant, il y a maintenant le problème du pont. Comme le BZ sur lequel il repose est classé, changer de pont coûterait 1 million. Une autre solution consisterait à le remplacer par une passerelle légère, et les véhicules passeraient par l'avenue du soldat inconnu.

En 2026, les lieux seront ouverts au public.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

**ACTE de la présente actualisation du plan de financement de l'opération « Sécurisation Citadelle Haute »
AUTORISE Monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tous les documents y afférents**

Délégation donnée au Président pour la résiliation des marchés publics

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

DELEGUE au président le pouvoir de résilier tout marché passé en seuil formalisé de fournitures, de services ou de travaux et quelque soit le motif de la résiliation ;

DELEGUE au président le règlement financier des marchés résiliés ;

DELEGUE au président la possibilité de passer de signer, d'exécuter et de procéder au règlement des marchés de substitution même en procédure formalisée et d'en faire supporter les conséquences financières, "aux frais et risques" du titulaire du marché initial défaillant tant durant l'exécution du contrat initial que dans le cadre de la levée des réserves ;

DELEGUE au président la possibilité de passer, de signer, d'exécuter et de procéder au règlement tout marché permettant de remplacer un marché résilié quelque soit le seuil de passation ;

Mise à disposition de la chapelle Buvignier dans le cadre de la compétence culture

Rapporteur	Monsieur GRIGGIO	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur GRIGGIO présente le projet.
Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition de la Chapelle Buvignier au profit de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun

Dérogation repos dominical au titre de l'année 2025

Rapporteur	Monsieur CORTIAL	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur CORTIAL présente le projet.

Pas de débat

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ACTE l'ouverture des commerces les dimanches suivants pour l'année 2025:

- 5 et 12 janvier ;
- 25 mai ;
- 15, 22 et 29 juin ;
- 31 août ;
- 30 novembre ;
- 7, 14, 21 et 28 décembre.

Subventions aux associations - Mises à disposition de locaux : Année 2024

Rapporteur	Madame GERARD	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame GERARD le présente le projet.

Monsieur HAZARD rappelle aux élus que c'est une obligation qu'il ne faut pas oublier de faire figurer

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE la compensation des loyers pour l'année 2024 dans les conditions fixées par la présente délibération

Signature d'une convention de projet avec l'EPFGE - Verdun, Bâtiments Glorieux - Convention ME10L048400 -

Rapporteur	Monsieur HAZARD	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur HAZARD présente le projet qui a été passé en ville de Verdun alors qu'il fallait que ce soit en CAGV. L'EPFGE va en faire un lotissement de 8 à 10 parcelles. Et ainsi 80% du coût est pris en charge par l'EPFGE.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec l'EPFGE la convention de Projet VERDUN – Bâtiments Glorieux – Logements ME10L048400.

Fourrière animale - Tarifs 2025

Rapporteur	Monsieur DEHAND	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur DEHAND présente le projet. Il ajoute que 84 animaux ont été recueillis dont 1 chèvre et 1 furet. La collectivité est fortement sollicitée pour récupérer des animaux dans des logements insalubres que les occupants ont quitté, notamment dans des villages extérieurs à l'agglomération qui ont conventionné.

M.Hazard souligne qu'il y a aussi beaucoup de chiens errants de familles qui posent problème avec en conséquence des riverains mordus. Les chiens sont mis en fourrière, mais les propriétaires qui doivent en payer le coût sont mécontents et menacent élu et entreprise prestataire, et finissent pas ne pas récupérer les animaux qui finissent par être euthanasiés.

M.Dehand précise qu'une quarantaine de collectivités extérieures ont conventionné.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

FIXE, pour l'année 2025, les tarifs de la fourrière animale tels qu'indiqués ci-dessus

Demande de subvention DETR marché chapelles-abris

Rapporteur	Monsieur GRIGGIO	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Monsieur GRIGGIO présente le projet.

Monsieur HAZARD souligne que les crédits 2025 ont été attribués alors que le budget n'a pas été voté. Il rappelle aux élus que pour les études, le nombre de dossiers éligibles n'est pas limité

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention

Attribution des subventions du Contrat de Ville 2024

Rapporteur	Madame SCHWEITZER	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame Schweitzer présente le projet.

Pas de débat.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'attribution des subventions précitées dans le cadre du Contrat de Ville au titre de l'année 2024. La mise en oeuvre de ces projets contribuera à renforcer la dynamique de solidarité et d'épanouissement au sein des quartiers prioritaires.

Questions diverses :

Subventions aux associations ayant participé à Quartier d'été 2024

Rapporteur	Madame SCHWEITZER	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame Schweitzer présente le projet.

Monsieur HAZARD salue le tissu associatif dense et impliqué du territoire

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le versement aux associations sportives au titre de l'appel à projet quartier d'été pour le projet Verdun Plage selon la clé de répartition ci-dessus.

Dérogation au règlement intérieur défini dans la "Charte d'accueil des enfants en dehors du temps scolaire" -

Rapporteur	Madame THIL	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame Thil présente le projet.

Monsieur Hazard ajoute qu'il ya une IME à Porte de France et une maternelle autiste, mais il a pu constater qu'il n'y a pas encore suffisamment de place.

Madame Thil précise que la date de fin de la dérogation est clairement indiquée pour ne pas laisser une porte ouverte à d'autres parents

Le Conseil communautaire, à l'unanimité,

ACCORDE une dérogation à l'enfant Hugo BRIERE, afin qu'il puisse continuer à bénéficier de l'accueil périscolaire du soir sur le site de Caroline Aigle, à compter du 6 janvier 2025 et jusqu'au 4 juillet 2025, date de fin de l'année scolaire.

Vote de la convention de l'utilisation de l'abattement de la TFPB dans les QPV 2025-2030

Rapporteur	Madame SCHWEITZER	
	Abstention	Contre
Unanimité	/	/

Madame Schwietzer présente le projet.

Pas de débat.

Sortie de M.Thomas, de Monsieur Goeriot, de M. Hazard qui ne prennent pas part au vote.

Monsieur Antion fait procéder au vote.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, sans la participation de M.Thomas, de Monsieur Goeriot, de M. Hazard

AUTORISE Le Président, après en avoir délibéré avec le conseil communautaire, à signer la convention relative à l'abattement de la TFPB pour le programme 2025-2030

Fin du conseil : 22h30

A VERDUN le 19/11/2024

Le Président
Samuel HAZARD

Le Secrétaire de séance
Mickaël HIRAT